Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 741

Artikel: L'application de la Convention franco-suisse à Genève

Autor: M.L.P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266354

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le centenaire de la Constitution fédérale

Et les femmes ?

Au printemps prochain, la Suisse célèbrera le centenaire de la Constitution fédérale de 1848, qui a donné à notre pays son statut et consacré les droits démocratiques de ses habitants masculins. Les femmes, et plus particulièrement les suffragistes, estiment cette œuvre incomplète tant qu'elle n'a pas consacré les droits des citoyennes et fait vraiment de notre pays un pays démocratique, et non pas une demi-démocratie, où une moitié des habitants dicte sa loi à l'autre moitié sans lui demander son avis, sans la consulter sur l'emploi du produit de ses impôts.

C'est pourquoi le Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, que préside Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne, appuyé par l'Association suisse pour le suffrage féminin, a décidé d'organiser à Berne, pour le dimanche 25 avril ou le dimanche 2 mai, une grande manifestation pour laquelle est demandée la salle du Conseil National.

Dans cette salle se réuniront les déléguées des associations féminines ayant adhéré au comité d'action (elles sont plus de cinquante) et de toutes les sociétés qui voudront bien se joindre aux manifestantes. Mlle Quinche et Mme Vischer-Alioth, à la tête de l'association suisse, présideront. Le programme provisoire de la cérémonie, qui doit être très digne et représentative des aspirations des femmes suisses, prévoit tout d'abord un exposé général sur la Constitution de 1848, que doit tout naturellement compléter le suffrage féminin ; cet exposé se terminera par une proposition de revision de l'article 4 de la Constitution, qui dit que tous les Suisses sont égaux devant la loi, qu'il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personne ou de familles, article qui n'a jamais été réellement appliqué, nous le savons bien !

Des rapports de dix minutes seront présentés en allemand et en français sur des réformes demandées par les femmes depuis longtemps : nationalité de la femme mariée, réforme du droit matrimonial, accès à toutes les professions, à travail égal, salaire égal, protection de la famille, assurances sociales, importance de la ménagère. Chacun des exposés sera résumé par une résolution soumise au vote de l'assemblée et l'ensemble de ces résolutions, revendications des femmes suisses, sera apporté le lendemain au Conseil Fédéral.

Les organisatrices se réuniront à nouveau en janvier, ayant obtenu l'adhésion des rapporteuses, pour établir le programme définitif. Les associations seront alors convoquées et l'on espère que, dans un même élan et un même enthousiasme, toutes enverront à Berne des déléguées. Ce sera pour notre mouvement une journée historique.

S. B.

Cynisme postal

Le *Journal de Genève* a fait paraître une interview accordée par M. E. Sägesser, directeur du 1er arrondissement postal, interview qui, sous une apparence légère et badine, dénote, en réalité un cynisme révoltant.

L'enquêteur du journal s'étonnant de voir, depuis quelque temps, des visages féminins aux guichets, on lui répond que la pénurie de candidats masculins, mieux payés dans l'industrie et le commerce, a obligé l'administration à engager de la main-d'œuvre féminine. D'ailleurs, à l'office des chèques où les premières femmes furent engagées, *s'effectue un travail de comptabilité plutôt monotone qui ne conviendrait pas et que l'on ne saurait confier à des hommes.*

D'emblée, vous jugez de l'esprit qui anime ce dialogue. Il y a, dans les bureaux, une corvée dont les hommes ne veulent pas ? Les femmes sont bonnes pour s'en charger !

Quand on lui demande si le 1er arrondissement compte beaucoup d'employées, M. le directeur avoue, à regret, qu'elles forment le 40 % du personnel, mais l'administration n'accepte pas la chose de bon coeur, et rassurez-vous « *l'engagement des jeunes filles n'est qu'une solution de « crise ». Dès que le recrutement des jeunes gens se fera de nouveau normalement, nous suspendrons celui du personnel féminin.*

Charmant ! l'administration postale ne nous l'envoie pas dire, les femmes ne sont que des bouche-trous.

Mais il y a mieux. Ces demoiselles sont, paraît-il, l'objet d'un traitement de faveur : « *Durant les cinq premières années, les jeunes filles n'étant pas considérées comme fonctionnaires... elles bénéficient d'avantages que ne connaissent pas les jeunes gens au début de leur carrière postale* ».

Nous nous informerons des avantages précis qui leur sont concédés, mais en attendant, nous ne croyons guère nous tromper en supposant qu'elles ne subissent pas de retenue sur leur salaire parce qu'elles n'auront pas droit aux diverses caisses d'assurances. N'étant pas fonctionnaires, leur engagement n'est que provisoire. Les voilà, ma foi, fort privilégiées !

Lorqu'elles se marient, « *si elles le désirent, elles peuvent momentanément et, à titre exceptionnel, conserver leur emploi.* Mais M. Sägesser s'excuse aussitôt de cette indulgente faiblesse, « *Cette mesure nous est dictée, là encore, par la difficulté de recrutement du personnel* ».

Le 1er arrondissement n'est « *hélas !* » pas le seul à subir cette invasion féminine massive, un seul canton, au delà des Alpes a résisté, et cette bonne tenue des confédérés tessinois met un beaume sur le cœur affligé de M. Sägesser. Là-bas, seules sont employées en d'arrière-bureaux, loin des yeux du public, celles qui se livrent aux « *monotones* » travaux de la statistique.

Vous chercheriez en vain, au cours de cet entretien, un mot d'éloge, voire de gratitude à ces collaboratrices qui, après tout, tirent l'administration postale d'un grand embarras. Au contraire, leur « *rendement* », dit-on, ne saurait atteindre celui des hommes. « *On peut dire que quatre femmes accomplissent le travail de trois hommes.* » Peut-être bien, si l'on considère le transport des lourds colis, s'il s'agit des services tardifs ou nocturnes dont les femmes sont exclues de par la loi. Mais. pour ma part, j'ai constaté qu'au bureau de mon quartier, les queues ne sont plus si longues depuis qu'il y a des femmes aux guichets des paquets et des lettres.

Bien entendu, notre administration ne peut pas officiellement convenir que des femmes leur donnent satisfaction. Comment justifierait-elle ensuite la situation toute provisoire qu'elle leur offre ? Les femmes ne peuvent et ne doivent être qu'un pis-aller. Le jour où les candidats masculins afflueront, les employées postales n'auront qu'à se retirer, en bon ordre, dans le « foyer » qu'on leur prête volontiers, où elles seront vouées aux travaux de ménage, si grassement rétribués et la vocation féminine par excellence. Toutefois, resteront les grises statistiques à leur disposition !

A. W. G.

L'application de la Convention franco-suisse à Genève[1]

Il existe pour les assistés des conventions entre la Suisse et divers Etats, mais l'étude dont il s'agit ici, se rapporte particulièrement à la situation des assistés français à Genève.

La convention franco-suisse de 1931 a remplacé celle de 1882. Elle règle le sort des assistés suisses en France et des français en Suisse. Elle prévoit des secours aux indigents dans des établissements hospitaliers. Les frais sont remboursés par le pays dont ils sont ressortissants, donc par la France à ceux de Genève.

Les subsides prévus par la convention varient suivant la situation de l'assisté et d'autres organisations de secours peuvent compléter cette aide ; surtout le service social de la Ville de Genève, et la société philanthropique française. Pour les assistés âgés, il y a l'Asile de Feuillasse près Meyrin, à conditions qu'ils ne soient pas impotents.

La convention a permis d'aider immédiatement les Français qui ont besoin d'être assistés. On ne les renvoie dans leur pays que si c'est préférable pour eux.

Beaucoup de femmes assistées sont concierges pour éviter des frais de loyer. Souvent elles reçoivent des provisions des locataires.

L'assisté bénéficie de prix réduits en allant acheter le nécessaire à Beaulieu. Le service social lui procure vêtements et chaussures.

Un esprit de véritable humanité s'est affirmé dans la pratique de la convention franco-suisse à Genève et en Suisse ; ainsi l'indigent français est traité sur un pied d'égalité avec l'indigent suisse et, comme nous l'avons dit, n'est rapatrié que si c'est avantageux pour lui.

Le travail de diplôme dont nous n'avons pu relever ici que les points essentiels a cité quarante-trois cas d'assistés : veuves, vieillards, etc.

M. L P.

[1] Travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, par Mme Vuilleumier-Privat.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 o/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE
LOUIS KUHNE & Cie
17, rue du Marché

Au Bébé
Vevey
Rue d'Italie
M. Filet.
La MAISON des BELLES LAINES
et
des Sous-vêtements de qualité

Mesdames !
Pour vos fleurs **Hirt**
4, rue de la Fontaine - Genève
Téléphone 5.01.60

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la **PHARMACIE FINCK & Cie**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. **1.80.** Tél. 2.71.15

Demandez
le MOUVEMENT FEMINISTE
dans les kiosques de l'
AGENCE NAVILLE

Publications reçues

Léon Bopp : *L'art de vouloir, d'aimer, de comprendre.* Nouveaux exercices spirituels. Editions du Mont-Blanc - Genève.

On sait que, pour être fine cuisinière, il ne suffit pas d'avoir lu un bon livre de cuisine. Les recueils de recettes sont loin d'être inutiles, mais ils n'ont leur prix qu'entre des mains expertes.

Il en va de même des préceptes de la morale. Ils restent lettre morte pour qui n'a fait lui-même l'effort d'atteindre à la plénitude du cœur, de comprendre le monde qui l'entoure, de conquérir l'art de vivre. Cette limitation de leur influence n'ôte rien de leur intérêt à des traités d'éthique comme celui que nous donne M. Léon Bopp : *L'art de vouloir, d'aimer, de comprendre.* Ce recueil de bonnes recettes, tirées tantôt de l'expérience chrétienne, tantôt de la sagesse hindoue, tantôt de la philosophie ancienne ou de l'hygiène mentale moderne, d'autres sources encore — connues de ce chercheur inlassable qu'est M. Léon Bopp — est soumis à un plan pour le développement de la personnalité humaine, et conduit le lecteur... au seuil même de l'idée que j'allais invoquer pour en faire la critique : c'est que, dans la vie morale, plus encore que dans la vie physique, il n'y a rien de fixe : au-delà de ce qu'on dit, il y a encore toujours de nouvelles expériences à tenter, et, en deça, il y a eu de grandes expériences qu'il faudrait avoir vécues dans leur totalité pour en appliquer les résultats d'une manière satisfaisante. S'initier à des exercices spirituels issus de la vie chrétienne, du yoga hindou ou de la médecine mentale n'est pas dénué d'intérêt, mais cet effort ne vaut pas celui d'une expérience vécue. Une collection de timbres-poste, les plus beaux du monde, ne suffit pas à l'expédition du moindre colis postal, mais un modeste timbre en circulation, tout banal qu'il soit, fait des miracles.

C'est cela, je crois, qu'a ressenti M. Léon Bopp en terminant son sage exposé par un vertigineux chapitre dont les deux dernières phrases se terminent, l'une par les pathétiques conjonctions : *mais, mais* — l'autre par un *et* — encore plus saisissant.

Lisons l'ouvrage de M. Bopp, nous y trouverons grand plaisir et nous éclaircirons en nous bien des notions, *mais* cela ne nous dispensera d'aucun effort personnel. Apprécions les préceptes réunis par un sage qui a beaucoup réfléchi, *et* tirons de notre propre expérience les exercices spirituels qui nous aiderons à vouloir, à aimer, à comprendre.

M. G. M.

Le catholicisme politique - Paul Schmidt-Amman - Traduit et adapté de l'allemand par Louis Huguenin - Préface de Victor Baroni - Collection Opuscules - Labor et Fides, Genève.

Cet ouvrage qui a eu un grand retentissement en Suisse alémanique et qui a suscité de vives discussions, vient d'être traduit en langue française. L'auteur, originaire des Grisons a fait ses études d'ingénieur agronome à l'Ecole polytechnique fédérale, s'est intéressé au sort des paysans, s'est orienté vers l'action politique et sociale. Il est entré en relations avec Léonard Ragatz, prophète du christianisme social. Cet ouvrage donne un exposé de la politique catholique dans divers pays : Italie, Espagne, France, Tchécoslovaquie, Suisse... L'auteur tout en respectant toutes les croyances, met les Suisses en garde contre « toute oppression spirituelle, toute tutelle politique, toute tendance réactionnaire fût-elle cléricale ou nationaliste ».

M. Gt.

Le livre de l'alpe, par Giuseppe Zoppi. Edit. A la Baconnière. Traduit de l'italien par Henri de Ziegler. Documents photographiques aimablement mis à la disposition des auteurs par M. Ed. Yüng, photographe, à Genève.

Pour écrire les pages charmantes du *Livre de l'alpe,* Giuseppe Zoppi s'est placé en face de la nature comme le peintre paysagiste qui cherche le sujet de son tableau. Souvenirs d'enfance, moments précieux de la vie, scènes alpestres surprises au passage, tels sont les thèmes que l'auteur a traités dans ces brefs récits, avec la simplicité et la poésie qui sont le propre de son talent. Les photographies reproduites en hors texte ajoutent à celui-ci un vivant attrait. Enfin, et c'est là une importante raison de succès pour le petit livre aux grands souffles, Giuseppe Zoppi a trouvé en l'écrivain Henri de Ziegler, son traducteur idéal.

R. G.

Appels sans voix, par Robert Hichens. Traduit de l'anglais par Claude Orlanes. Edit. Jeheber.

Un très agréable succédané du roman policier. Aucun crime, aucun délit, et pourtant l'intrigue déroule son film, adroitement conçu, sans que jamais l'intérêt défaille. L'histoire d'un rêve qui devient réalité. Le héros du roman, un homme de lettres, vit son aventure entre une aimable chiromancienne, femme du monde, et la mystérieuse propriétaire d'une non moins mystérieuse maison. Pour en savoir davantage, lisez *Appels sans voix* un jour où vous aurez envie de vous récréer. Ce livre a été publié en Angleterre sous le titre : « Harps in the wind », et en Amérique sous le titre : « The woman in the house ».

R. G.

La part de Béatrice, par Claude Orlanes. Edit. Jeheber.

La part que Béatrice a choisie, est celle du sacrifice. Elle trouvera, non son bonheur, mais sa sérénité, en renonçant à l'amour d'Alain dont la jeunesse ne pourrait s'accommoder longtemps de sa maturité. Béatrice est veuve, meurtrie par la vie. Alain, moniteur d'une colonie d'enfants qu'elle a fondée, devient son filleul de guerre. Lui-même est déçu par l'attitude de sa fiancée qui rompt leur engagement lorsqu'elle le sait malade. Mais il guérit. Or, le sentiment maternel que Béatrice éprouvait pour son « filleul » s'est mué en amour. Tout cela est intéressant, et même émouvant. Mais on regrette qu'une certaine maladresse dans la composition nuise au charme du récit.

R. G.

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autocuiseurs - Grils „Melior"
Marmites à vapeur
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6